

Nouvelle agression du Connecticut contre l'Église. L'évêque intente un procès à l'État

Author : Rédaction RC

Categories : [Rapports Église/État](#) ; [Laïcité](#)

Date : 8 juin 2009

Les agressions politiques, législatives ou judiciaires contre l'Église catholique ne se comptent plus aux États-Unis. J'ai sous le coude de nombreux dossiers que je vais tenter de vous communiquer cette semaine.

La plus "cocasse" – mais fort dangereuse – agression, est venue tout récemment, une fois encore, de l'État du Connecticut qui s'est déjà, à plusieurs reprises, signalé à notre attention (voir [ici](#), [ici](#), [là](#) et encore [là](#)).



Le 23 avril dernier, le diocèse de Bridgeport (Connecticut) dont l'ordinaire est Mgr **William E. Lori**

(*photo*), recevait une lettre provocatrice de **Thomas K. Jones**, agent de la mise en application de la déontologie du bureau éponyme de l'État (**OSE, Office of State Ethics**), annonçant qu'une « *évaluation était en cours pour déterminer si le diocèse n'avait pas violé [la loi du Connecticut] par manquement à s'être enregistré comme lobbyiste dans le Connecticut, par manquement à avoir rempli tous les formulaires appropriés [au statut reconnu] de lobbyiste, et par manquement à avoir suivi toute la procédure réglementaire* »...

L'**OSE** prétend, en effet, que le diocèse de Bridgeport s'est comporté en lobbyiste en organisant une manifestation le 11 mars dernier devant le Capitole de l'État pour protester contre le

projet de loi 1098 (*voir liens ci-dessus*), en faisant des déclarations sur son site internet invitant les fidèles à protester auprès des élus contre un autre projet de loi (le 899 visant à légaliser le "mariage" entre personnes du même sexe)...

Dans une conférence de presse du 29 mai, Mgr **Lori** a dénoncé cette nouvelle provocation : « *Le diocèse n'est pas un lobbyiste enregistré [auprès de l'État] et ne se consacre pas d'abord*

aux questions législatives ou politiques. Toutefois, de temps en temps, la mission religieuse du diocèse m'oblige, ainsi que les curés diocésains, à prendre, conformément à nos croyances religieuses, des positions sur des législations qui concernent les questions morales de l'actualité, et à inviter les paroissiens à agir sur la base des enseignements de l'Église ». Rien, en

effet, de "lobbyisme" là-dedans, mais la simple application du droit qu'à l'Église de faire entendre sa voix et du droit de tout Américain à exprimer son désaccord avec le gouvernement en vertu

du Premier Amendement. La nouvelle provocation de l'État du Connecticut manque évidemment de fondement juridique et pour le démontrer, Mgr **Lori** a annoncé qu'il avait chargé les avocats du

diocèse de déposer une plainte contre l'État pour obtenir du tribunal l'annulation de la procédure de l'**OSE**. La plainte a été déposée le 29 mai dernier. Une affaire à suivre...